

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 23 Février 2021

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 29
▪ représentés : 3
▪ absents : 1

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois du mois de Février, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
16 février 2021

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 2 MARS 2021

Absent : Monsieur Bruno PORTAL, Conseiller Municipal.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

- ❖ **N° 143.20 :** Arrêté autorisant la signature du marché de travaux « Réhabilitation et extension du Cinéma le Trianon – Phase 1 »
- ❖ **N° 144.20 :** Arrêté approuvant le bail de location d'un an à la Région Occitanie de locaux situés à l'Espace Adrien Durand
- ❖ **N° 145.20 :** Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « Restauration de la Chapelle des Pénitents Blancs à Mende »
- ❖ **N° 146.20 :** Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « Réalisation d'un parking – Rue du Torrent à Mende »

- ❖ **N° 147.20** : Arrêté approuvant la mise à disposition à l'Arécup d'un local situé Avenue des Gorges du Tarn
- ❖ **N° 148.20** : Arrêté autorisant, dans le cadre du Plan de Relance, le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet de modernisation du réseau d'éclairage public de la Commune de Mende
- ❖ **N° 149.20** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « Aménagement des Boulevards urbains de Mende – 2^{ème} phase – tranche optionnelle 1 »
- ❖ **N° 150.20** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « Aménagement des Boulevards urbains de Mende – 2^{ème} phase – tranche optionnelle 2 »
- ❖ **N° 151.20** : Arrêté des tarifs 2021
- ❖ **N° 152.20** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations d'assurances de la commune de Mende
- ❖ **N° 001.21** : Arrêté autorisant la signature du marché de prestations intellectuelles « Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mende »
- ❖ **N° 003.21** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché subséquent "intervention conservation - restauration / sauvegarde du mobilier protégé de la Chapelle des Pénitents blancs"
- ❖ **N° 005.21** : Arrêté autorisant la signature du marché subséquent « restauration de 3 peintures pour exposition permanente au musée du Gévaudan »
- ❖ **N° 006.21** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et de l'Etat pour le projet de création du Campus Lozère Connecté (CLoC)
- ❖ **N° 007.21** : Arrêté approuvant le contrat de mise à disposition de locaux au Comité des Fêtes

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

Publié le - 4 MARS 2021
 Le Maire,



Pour extrait conforme,
 Mende, le 25 février 2021
 Le Maire,
 Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE
DE TRAVAUX « REHABILITATION ET EXTENSION
DU CINEMA LE TRIANON – PHASE 1 »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet de Réhabilitation et extension du cinéma Le Trianon – Phase 1

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de travaux pour l'opération ci-dessus exposée,

VU la décomposition dudit marché en 4 lots, à savoir :

- Lot 1 : Désamiantage
- Lot 2 : Déconstruction
- Lot 3 : Rénovation des chaines sonores
- Lot 4 : Voirie Réseaux Divers

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise 2A DESAMIANTAGE demeurant 117 rue des Pradals – 12100 MILLAU, pour un montant de 14 989,00 € HT soit **17 986,80 € TTC** correspondant aux prestations du lot n° 1.

Article 2 :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise SLE demeurant 1 allée Raymond Fages – 48000 MENDE pour un montant de 54 780,00 € HT soit **65 736,00 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 2.

Article 3 :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise SAS CINEMA TELECOM SERVICE demeurant 25 boulevard de Saint Marcel – 13011 MARSEILLE pour un montant de 98 576,00 € HT soit **118 291,20 € TTC**, correspondant aux prestations de la solution de base du lot n° 3.

Article 4 :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise SLE demeurant 1 allée Raymond Fages – 48000 MENDE pour un montant de 61 392,55 € HT soit **73 671,06 € TTC**, correspondant aux prestations de la solution de base du lot n° 4.

Article 5 :

La dépense d'un montant prévisionnel de 229 737,55 € HT soit **275 685,06 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 07 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Fait à Mende, le 07 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : - 7 DEC. 2020

Accusé de réception du - 7 DEC. 2020

Nous, Maire de la Commune de MENDE

Secrétariat Général

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire,
- **Considérant** qu'il convient de procéder à la signature d'un contrat de mise à disposition avec La Région OCCITANIE

ARRETONS**Article 1er :**

Est approuvé le contrat de mise à disposition d'un local avec La Région OCCITANIE représenté par Madame Carole DELGA, agissant en qualité de Présidente de La Région OCCITANIE, située Hôtel de Région, 22 boulevard du Maréchal Juin – 31000 Toulouse.

Article 2 :

Les locaux, d'une surface en rez-de chaussée de 21.04 m² + 3.44 m², et de 27.34m² à l'étage (doit servir de refuge en cas d'inondation) et d'une salle supplémentaire dite « l'Attente » de 14.64 m².

Superficie totale 66.46 m² situé à l'Espace Adrien DURAND, sis : Allée des Soupirs – 48000 MENDE.

Article 3 :

Le présent bail est consenti moyennant un loyer mensuel de huit cent quatre vingt dix huit euros (898 €) payable mensuellement.

Article 4 :

Le présent contrat de mise à disposition d'un local est consenti pour une durée de 1 (un) an ferme à compter du 18 Décembre 2020 pour se terminer le 17 décembre 2021.

Publié le - 8 DEC. 2020

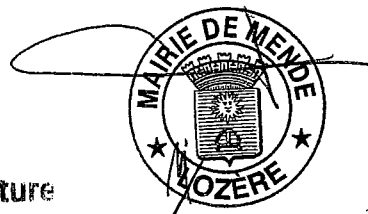
Le Maire

Laurent SUAU.

Mende, le - 8 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU.

**Télétransmis à la Préfecture**

Le : - 8 DEC. 2020

Accusé de réception du : - 8 DEC. 2020



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
« RESTAURATION DE LA CHAPELLE DES
PENITENTS BLANCS A MENDE »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Restauration de la Chapelle des Pénitents Blancs à Mende » notifié le 2 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure trois avenants au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise SAS VALDONNEZ COUVERTURE demeurant Route de Montialous – 48000 SAINT BAUZILE concernant le Lot N°2 Charpente bois.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise SAS VALDONNEZ COUVERTURE demeurant Route de Montialous – 48000 SAINT BAUZILE concernant le Lot N°3 Couverture lauze.

Article 3 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise ATELIER LA GARDABELLE BOUSQUIE CHRISTOPE demeurant Langlade – 48000 BRENOUX concernant le Lot N°4 Menuiseries bois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 08 DEC. 2020

Télétransmis à la Préfecture

Le : - 8 DEC. 2020

Fait à Mende, le 08 DEC. 2020

Accusé de réception du - 8 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
« REALISATION D'UN PARKING – RUE DU
TORRENT A MENDE »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Réalisation d'un parking – Rue du Torrent à Mende » notifié le 17 novembre 2020 pour le Lot N°3 et le 19 novembre 2020 pour les lots N°1 et 2,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure deux avenants au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise AB TRAVAUX SERVICES demeurant ZA Saint Julien du Gourg – 48400 FLORAC TROIS RIVIERES concernant le Lot N°1 VRD

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise HERMABESSIERE PAYSAGE demeurant ZA du Causse d'Auge – 48000 MENDE concernant le Lot N°3 Plantation

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 10 DEC. 2020

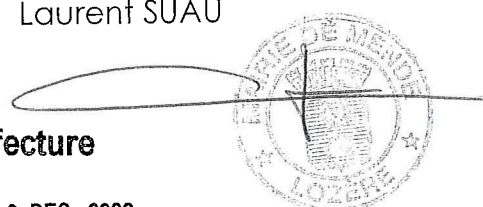
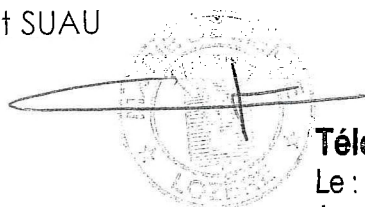
Fait à Mende, le 10 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : 10 DEC. 2020

Accusé de réception du : 10 DEC. 2020



Télétransmis à la Préfecture

Le : 10 DEC. 2020

Accusé de réception du : 10 DEC. 2020

Nous, Maire de la Commune de MENDE

Secrétariat Général

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire,
- **Considérant** qu'il convient de procéder à la signature d'un contrat de mise à disposition avec L'ARECUP

ARRETONS

Article 1er :

Est approuvé le contrat de mise à disposition d'un local avec l'association L'ARECUP représentés par Madame Anne FILLY, agissant en qualité de CoPrésidente et Mr François CHAMBOST agissant en qualité de CoPrésident de L'ARECUP, 3 rue de la Draine ZA du Causse D'Auge – 48 000 MENDE.

Article 2 :

Le local, d'une surface totale de 230 + 161 + 140 m² est situé 20 avenue des Gorges du Tarn – 48 000 MENDE.

Article 3 :

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Cette gratuité porte tant sur le loyer que sur les charges du local.

Article 4 :

La présente convention est conclue pour une période **commençant à compter du 1^{er} décembre 2020 et se terminant le 30 juin 2021.**

Les droits et obligations des parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions du code civil et aux usages locaux pour toutes les hypothèses qui ne sont pas envisagées par le présent contrat.

Publié le 10 DEC. 2020

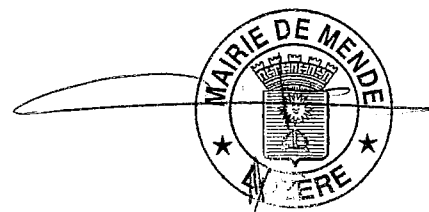
Le Maire

Laurent SUAU.

Mende, le 03 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU.





**ARRETE AUTORISANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LE PROJET DE
MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE
LA COMMUNE DE MENDE**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet de modernisation du réseau d'éclairage public de la commune de Mende,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter l'attribution de financements pour concrétiser l'opération ci-dessus exposée,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Etat pour un montant de 452 400 € représentant 50 % du coût total HT de l'opération.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région Occitanie pour un montant de 271 440 € représentant 30 % du coût total HT de l'opération.

Article 3 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Etat	Subvention Région Occitanie	Part communale
904 800 €	452 400 €	271 440 €	190 960 €

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Télétransmis à la Préfecture

Le : 18 DEC. 2020

Publié le 18 DEC. 2020 Accusé de réception du
18 DEC. 2020

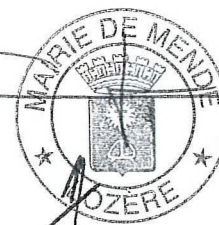
Fait à Mende, le 18 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX
« AMENAGEMENT DES BOULEVARDS
URBAINS DE MENDE – 2^{ème} phase – Tranche
Optionnelle 1 »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Aménagement des boulevards urbains de Mende – Tranche Optionnelle 1 » affermie le 10 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec le Groupement SLE/ENGELVIN TP RESEAUX demeurant 1 allée Raymond Fages – 48000 MENDE concernant le Lot N°1 Abattage – Dessouchage – Tranche Optionnelle 1 Bourrillon 2/Soubeyran 1.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 22 DEC. 2020

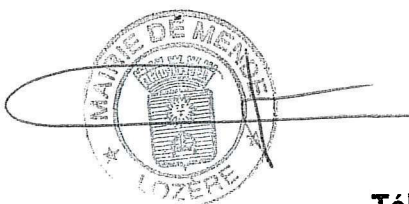
Fait à Mende, le 22 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le 22 DEC. 2020

Accusé de réception du 22 DEC. 2020



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
« AMENAGEMENT DES BOULEVARDS
URBAINS DE MENDE – 2^{ème} phase – Tranche
Optionnelle 2 »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Aménagement des boulevards urbains de Mende – Tranche Optionnelle 2 » affermie le 15 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec le Groupement SLE/ENGELVIN TP RESEAUX demeurant 1 allée Raymond Fages – 48000 MENDE concernant le Lot N°1 Abattage – Dessouchage – Tranche Optionnelle 2 - Soubeyran 2.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 22 DEC. 2020

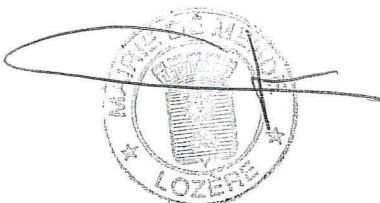
Fait à Mende, le 22 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture
Le : 22 DEC. 2020
Accusé de réception du 22 DEC. 2020



Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU l'évolution des prix constatée pour l'année 2020 au regard de l'évolution de l'indice INSEE,

CONSIDERANT qu'il importe, dans l'intérêt des finances communales de faire évoluer les tarifs des services offerts à la population,

ARRETE

Article 1er :

Les tarifs communaux applicables **à compter du 1^{er} janvier 2021** sont les suivants :

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Droit d'inscription annuel :

- Jeunes et étudiants : 4,00 €
- Adultes : 13,50 € résidents sur Mende
20,20 € résidents hors Mende
- Retraités : 7,10 € résidents sur Mende
9,60 € résidents hors Mende

Vacanciers, touristes :

- Caution : 38,60 €
- Prêt : 1,20 € l'unité
- Carte bibliothèque perdue : 5,20 € (remplacement)

Journal d'Emile Joly :

- Prix de vente : **25 €**

DROITS DE PLACE

Abonnement annuel magasin (y compris bâches et enseignes) :

- jusqu'à 15 m² : 9,40 €/m²
- au-delà par m² supplémentaire : 13,50 €/m²

Tarifcation minimum : 20,00 € pour toute occupation du domaine public

- **Droit journalier marchands forains** *Tarifs*
(véhicules et bâches compris)
 - alimentaire, plan, fleur 2,30 €/ml
 - branchement électrique 1,80 €
 - autre(avec minimum 5 €) 1,40 €
 - tarification minimum : 5 €

MARCHE D'HIVER

Pendant la période allant du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année, le marché du samedi se déplace des places Chaptal et Urbain V au rez-de-chaussée de l'Espace Evènements Georges Frêche.

Les tarifs au mètre linéaire sont les suivants :

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Tous commerces	1,92 €	0,38 €	2,30 €
Complément branchement électrique	1,50 €	0,3 €	1,80 €

- **Droit manège et baraque foraine** : 2,50 €/m² pour la durée de la fête
- **Appareils** : 23,50 €/appareil pour la durée de la fête
- **Droit foire brocante** : 57,00 € le stand pour la durée de la foire
- **Droit forfaitaire marché aux puces et brocante à Mirandol ou place Urbain V** :
 - moins de 30 exposants : 52 €/jour
 - de 30 exposants et plus : 104 €/jour
- **Droit forfaitaire cirque** : 743 €

- **Abonnement annuel cafés :**
 - terrasses jusqu'à 20 m² : 11,50 € à partir du 1^{er} m²
 - terrasses de 21 à 80 m² : 29,00 € à partir du 21^{ème} m²
 - terrasses de plus de 80 m² : 29,00 € à partir du 21^{ème} m² jusqu'à 80 m²
et 58,80 € le m² au-delà
 - droit annuel terrasse fermée
sur le domaine public : 58,80 €/m²
 - non autorisé : 58,80 €/m² à partir du 1^{er} m² / jour

LES TOQUES DU CEPE

- Participation forfaitaire « *Sortie cueillette* » comprenant le transport sur le site ainsi que divers objets (sac, couteaux...) :
5 €/personne

PRESTATIONS DE SERVICE

- Délivrance de photocopies noir et blanc mairie : 0,20 € la page
- Délivrance de photocopies noir et blanc bibliothèque : 0,20 € la page
- Délivrance de photocopie couleur bibliothèque : 0,80 € la page
- Impression et photocopie noir et blanc centre multimédia : 0,20 € la page
- Impression et photocopie couleur centre multimédia : 0,80 € la page
- Prestation exceptionnelle personnel communal : 62,40 €/heure

FOURNITURE DE DENEIGEMENT

- Pouzzolane : 70,00 € TTC la Tonne livrée
- Sel : 140,00 € TTC la Tonne livrée

POMPES FUNEBRES

- Ouverture de caveau provisoire : 97,00 €
- Exhumation, transfert, réinhumation : 97,00 €
- Droit de séjour en caveau provisoire (limité à 180 jours) : 1,10 €
- Ouverture/Fermeture niches columbarium : 97,00 €

CONCESSION DANS LES CIMETIERES

- Concession temporaire :
 - concession trentenaire : 46,00 €/m²
- Columbarium – niche cinquantenaire : 1 554,00 €

STATIONNEMENT

Dans les zones de courte et longue durée, le stationnement est payant du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Le stationnement est donc gratuit les samedis, dimanches et jours fériés, et les jours de semaine de minuit à 8h00, de 12h30 à 13h30 et de 18h00 à minuit.

Stationnement payant en Zone de Courte Durée **Cœur de Ville + Boulevards + Place Charles de Gaulle**

Sur les emplacements matérialisés à cet effet situés dans les voiries de la Zone de Courte Durée, qui comprend outre le Cœur de Ville (à l'intérieur des Boulevards de ceinture) les Boulevards Lucien Arnault, Théophile Roussel, Henri Bourrillon et du Soubeyran, ainsi que les Places Charles de Gaulle et Urbain V, et la rue des Ecoles, les montants de la redevance de stationnement suivants :

Durée de Stationnement (en h)	Courte Durée Cœur de Ville
De 0 à 1 h	gratuit
1h30	1,00 €
2h00	2,00 €
2h30	3,00 €
3h00	4,00 €
3h30	5,00 €
4h00	6,00 €
4h30	7,00 €
5h à 8h	15,00 €
> à 8h	25,00 €

L'ensemble des personnes titulaires du macaron « Grands Invalides Civils », « Grands Invalides de Guerre » bénéficient de la gratuité.

Stationnement payant en Zone de Longue Durée
Parkings du Foirail, Piencourt et du Mazel

Sur les emplacements matérialisés à cet effet situés dans les voiries de la Zone de Longue Durée, qui comprend la place du Foirail, le chemin de Saint-Illpide, les parkings du Mazel et Piencourt, le stationnement est limité à 24 heures, selon les montants de la redevance de stationnement suivants :

Durée de Stationnement (en h)	Longue Durée
De 0 à 1 h	gratuit
1h30	0,5 €
2h00	1,00 €
2h30	1,50 €
3h00	2,00 €
3h30	2,20 €
4h00	2,40 €
4h30	2,60 €
5h00	2,80 €
5h30	3,00 €
6h00	3,20 €
6h30	3,40 €
7h00	3,60 €
7h30	3,80 €
8h00	4,00 €
8h30	4,20 €
9h00	25,00 €

*L'ensemble des personnes titulaires du macaron « Grands Invalides Civils »,
« Grands Invalides de Guerre » bénéficient de la gratuité.*

Sur le parking du Mazel, les emplacements moto sont gratuits

Le montant du Forfait de Post Stationnement est de 25 €.

En cas de paiement à l'horodateur dans les 96 heures suivant l'émission d'un avis de paiement d'un Forfait de Post Stationnement, le montant du Forfait de Post Stationnement fera l'objet d'une minoration à 15 €.

Abonnements Voirie : validité année civile :

Libellé	Code	Prix
Riverains (abonnement annuel)	R	408 €
Riverains paiement étalé (abonnement annuel)	R.E	408 €
Abonnement Mensuel		40 €
Abonnement Trimestriel		110 €
Intermittent (abonnement annuel)	I	171 €

Une seule
possibilité :
soit vignette,
soit badge,
au choix

- *Souscrit en cours d'année, l'abonnement annuel sera proratisé (pour toute durée strictement supérieure à 6 mois).*

Les abonnements donnent accès au stationnement de la zone longue durée (place du Foirail, le chemin de Saint-Ilpide, les parkings du Mazel et Piencourt) **à laquelle se rajoutent les boulevards**

Abonnement sous-sol parking du Mazel :

Trimestriel	110 €
Annuel	440 €

Emplacement stationnement transport de fonds :

Droit annuel	828,00 €
--------------	----------

Perte :

Carte	10 €
Badge	10 €

Emplacement travaux :

Excédant 1 mois (30 jours) et faisant l'objet d'une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme (sur l'ensemble de la ville)

Droit journalier et par place occupée	6,70 €
---------------------------------------	--------

LOCATION DE SALLES

Halle Saint-Jean	Plein tarif	Demi-tarif
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions, groupements, congrès, manifestations, syndicats • Arbres de Noël 	920,00 €	460,00 €

Majoration forfaitaire pour chauffage de la salle : + 20 %

Salle polyvalente Jacques Chaban Delmas	Plein tarif	Demi-tarif
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions, associations, groupements, congrès, syndicats, • Arbre de Noël, • Spectacles, théâtre, musique et danse 	116,00 €	58,00 €

Majoration forfaitaire pour chauffage de la salle : + 20 %

Théâtre municipal	Plein tarif	Demi-tarif
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions, associations, groupements, congrès, syndicats : foyer, parterre, balcon (Journée complète) : • Arbre de Noël • Spectacles, théâtre, musique, danse et bals : parterre + balcon (Journée complète) : • Galas de vedette : parterre + balcon + loges (Droit forfaitaire) : 	561,00 €	280,50 €

Majoration forfaitaire pour chauffage de la salle : + 20 %

Espace Jean Jaurès – salle 1, Salle Urbain V, Espace des Anges, Antirouille	Plein tarif	Demi-tarif
<ul style="list-style-type: none"> • Réunions syndicales, groupements, congrès : journée : 	172,00 €	86,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Spectacles, théâtre, musique et danse journée : 	228,00 €	114,00 €

Majoration forfaitaire pour chauffage de la salle : + 20 %

Le caractère payant s'applique à toutes les associations, organismes et collectivités à l'exception :

- des établissements scolaires de la Commune,
- du service Culturel,
- du COSMA
- Jumelages

et des associations caritatives :

- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Saint-Vincent-de-Paul
- Croix Rouge
- Restos du Cœur

Gratuites pour les principales manifestations :

- Marvejols-Mende
- Trèfle Lozérien
- Tour du Gévaudan
- Journée Occitane
- Festival Jeune Public
- 48^{ème} de Rue
- Rallye Terre de Lozère
- ...

L'Ecole Départementale de Musique de la Lozère (Antenne de Mende) bénéficiera de 2 gratuités par an, sur les salles :

- Urbain V
- Antirouille
- Espace des Anges,

en fonction des disponibilités de celles-ci.

Les autres occupations seront à titre payant.

4 lotos par an seront autorisés sur la Halle St Jean sur la période Novembre à Mars, en fonction des disponibilités de la salle.

4 braderies par an seront autorisées sur la Halle St Jean :

1 par trimestre en fonction des disponibilités de la salle (elles ne devront pas excéder 4 jours)

Les Associations locales loi 1901, ayant leur siège sur Mende :

1 gratuité par an – Les autres occupations : ½ tarif.

REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE EVENEMENTS GEORGES FRECHE

	TARIFS
<ul style="list-style-type: none">• Secours Catholique• Secours Populaire• Saint-Vincent-de-Paul• Croix Rouge• Restos du Cœur	<p>PAYANT</p> <p>à l'exception d'une gratuité par an pour manifestations exceptionnelles (AG Régionale, Nationale, évènements) hors toutes braderies qui seront payantes</p>
<ul style="list-style-type: none">• COSMA• Comité des Fêtes• Service Culturel• Jumelages	<p>GRATUIT</p> <p>toutes les salles sans restrictions</p>

Etablissements scolaires de la commune	GRATUIT
<p><u>Principales manifestations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Marvejols-Mende • Trèfle Lozérien • Tour du Gévaudan • Journée Occitane • Festival Jeune Public • 48^{ème} de Rue • Rallye Terre de Lozère • Festivals des Randos 	<p>1 gratuité par an pour l'Espace Evènements</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Arbre de Noël • Spectacles et repas sans technique particulière 	<p>PAYANT (même les co-financeurs)</p>
Manifestations culturelles organisées par des Privés	PAYANT
<ul style="list-style-type: none"> • Lotos (sous-sol) • Braderies (sous-sol) • Ventes commerciales 	<p style="text-align: center;">PAYANT (même pour ceux qui ont droit à la gratuité)</p> <p style="text-align: center;">PAYANT (même pour ceux qui ont droit à la gratuité)</p> <p style="text-align: center;">non autorisées – hors véritable salon</p>
<p>Cas particuliers :</p> <p style="padding-left: 20px;"><u>Co-financeur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Départemental • Conseil Régional • Etat 	<p>PAYANT avec 50 % de réduction</p>

Associations Mendoises

	Eté (15/04 15/10)			Hiver (16/10 au 14/04) *+10%		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
PRIVATISATION (3000m ²) 1 Week-end *0,60€/m ²	1500€	300€	1800€	1650€	330€	1980€
Espace RDC (729 m²) + HALL (221m ²) *0,60€/m ²	364,17€	72,83€	437€	400,84€	80,16€	481€
Hall RDC 221m² *0,60€/m²	110,84€	22,16€	133€	121,67€	24,33€	146€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} ÉTAGE *1,60€/m²						
Salle1 99m²	131,67€	26,33€	158€	145€	29€	174€
Salle2 147m²	195,84€	39,16€	235€	215,84€	43,16€	259€
Salle3 196m²	261,67€	52,33€	314€	287,50€	57,50€	345€
Salle4 212m²	282,50€	56,50€	339€	310,84€	62,16€	373€
Salle5 295m²	393,34€	78,66€	472€	432,50€	86,50€	519€
Salle 6 359m²	478,34€	95,66€	574€	526,67€	105,33€	632€
Salle 7 423m²	564,17€	112,83€	677€	620€	124€	744€
Salle 8 718m²(Grande Salle)	957,50€	191,50€	1149€	1053,34€	210,66€	1264€
Hall1 Accueil (Bar) 166m²	221,67€	44,33€	266€	243,34€	48,66€	292€
Hall2 Accueil 127m²	169,17€	169,17€	203€	186,67€	37,33€	224€
2^{ème} ÉTAGE complet + Halls d'accueil (HALL2 Gratuit)	1179,17€	271,83€	1415€	1296,67€	259,33€	1556€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
Options						
cuisine	166,67 €	33,33 €	200,00 €	166,67 €	33,33 €	200,00 €
sonorisation supplémentaire	130,00	26,00	156,00	130,00	26,00	156,00
Caution salles						
EEGF			1 000,00 €			1 000,00 €

Les prix s'entendent avec obligatoirement la remise en état de l'Espace loué.

Nettoyage à la charge du preneur

Le prix de la location comprend : 1 jour de montage/1 jour de manifestation/1 jour de démontage.

Les journées supplémentaires seront tarifées (voir grille)

L'accès au WIFI est mis à disposition gratuitement.

La fourniture d'une sono est incluse dans le prix de la location.

Associations extérieures

	Eté (15/04 au 15/10)			Hiver (16/10 au 14/04)*+10%		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
PRIVATISATION *0,65€/m ² (3000m ²) 1 Weekend	1625€	325€	1950€	1787,50€	357,50€	2145€
ESPACE RDC (729 m²) + HALL (221m ²)*0,65€/m ²	395€	79€	474€	434,17€	86,83€	521€
Hall RDC (221m²)	120€	24€	144€	131,67€	26,33€	158€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} Étage*1,75€/m²						
Salle1 99m²	144,17€	28,83€	173€	158,34€	31,66€	190€
Salle2 147m²	214,17€	42,83€	257€	235,84€	47,16€	283€
Salle3 196m²	285,84€	57,16€	343€	314,17€	62,83€	377€
Salle4 212m²	309,17€	61,83€	371€	340€	68€	408€
Salle5 295m²	430€	86€	516€	473,34€	94,66€	568€
Salle 6 359m²	523,34€	104,66€	628€	575,84€	115,16€	691€
Salle 7 423m²	616,67€	123,33€	740€	678,34€	135,66€	814€
Salle 8 718m²(Grande Salle)	1047,50€	209,50€	1257€	1152,50€	230,50€	1383€
Hall1 Accueil(Bar) 166m²	242,50€	48,50€	291€	266,67€	53,33€	320€
Hall2 Accueil 127m²	185€	37€	222€	203,34€	40,66€	244€
2^{ème} ÉTAGE complet + Halls d'accueil (Hall 2 Gratuit)	1290€	258€	1548€	1419,17€	283,83€	1703€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
Options						
Cuisine	166,67 €	33,33 €	200,00 €	166,67 €	33,33 €	200,00 €
Sonorisation supplémentaire	130,00	26,00	156,00	130,00	26,00	156,00
Caution salles						
EEGF			1 000,00 €			1 000,00 €

Les prix s'entendent avec obligatoirement la remise en état de l'Espace loué.

Nettoyage à la charge du preneur

Le prix de la location comprend : 1 jour de montage/1 jour de manifestation/1 jour de démontage.

Les journées supplémentaires seront tarifées (voir grille).

L'accès au WIFI est mis à disposition gratuitement.

La fourniture d'une sono est incluse dans le prix de la location.

Particuliers Mendois

Particuliers Mendois	Été (15/04 au 15/10)			Hiver (16/10 au 14/04)*+10%		
	HT	TVA 20	TTC	HT	TVA 20	TTC
PRIVATISATION *1€/m ² (3000m ²) 1 Week-end	2500€	500€	3000€	2750€	550€	3300€
ESPACE RDC (729 m²) + HALL (221m²)	607,50€	121,50€	729€	668,34€	133,66€	802€
Hall RDC d'Accueil 221m²	184,17€	36,83€	221€	202,50€	40,50€	243€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} ÉTAGE *1€/m²						
2^{ème} ÉTAGE COMPLET + HALLS(Hall2 Gratuit)	736,67€	147,33€	884€	810,84€	162,16€	973€
Hall1 Accueil(Bar) 166m²	138,34€	27,66€	166€	152,50€	30,50€	183€
Hall2 Accueil 127m²	105,84€	21,16€	127€	116,67€	23,33€	140€
Salle 1 99m²	82,50€	16,50€	99€	90,84€	18,16€	109€
Salle 2 147m²	122,50€	24,50€	147€	135€	27€	162€
Salle 3 196m²	163,34€	32,66€	196€	180€	36€	216€
Salle 4 212m²	176,67€	35,33€	212€	194,17€	38,83€	233€
Salle 5 295m²	245,84€	49,16€	295€	270,84€	54,16€	325€
Salle 6 359m²	299,17€	59,83€	359€	329,17€	65,83€	395€
Salle 7 423m²	352,50€	70,50€	423€	387,50€	77,50€	465€
Salle 8 718m²(Grande Salle)	598,34€	119,66€	718€	658,34€	131,66€	790€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
Options						
Cuisine	166,66 €	33,33 €	200,00 €	166,66 €	33,33 €	200,00 €
sonorisation supplémentaire	130,00 €	26,00	156,00 €	130,00 €	26,00 €	156,00
Caution salles						
EEGF			1 000,00 €			1 000,00 €

Les prix s'entendent avec obligatoirement la remise en état de l'Espace loué.

Nettoyage à la charge du preneur

Le prix de la location comprend : 1 jour de montage/1 jour de manifestation/1 jour de démontage.

Les journées supplémentaires seront tarifées (voir grille).

L'accès au WIFI est mis à disposition gratuitement.

La fourniture d'une sono est incluse dans le prix de la location.

Particuliers extérieurs

Particuliers Extérieurs	Eté (15/04 au 15/10)			Hiver (16/10 au 14/04)*+10%		
	HT	TVA 20	TTC	HT	TVA 20	TTC
PRIVATISATION *1,15€/m ² (3000m ²) 1 Week-end	2875€	575€	3450€	3162,50€	632,50€	3795€
ESPACE RDC (729 m²) + HALL (221m²)	698,34€	139,66€	838€	768,34€	153,66€	922€
HALL RDC(221m²)	211,67€	42,33€	254€	232,50€	46,50€	279€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} ÉTAGE *1,15/m²						
2^{ème} ÉTAGE COMPLET + HALLS(Hall2 gratuit)	847,50€	169,50€	1017€	932,50€	186,50€	1119€
Hall1 Accueil(Bar) 166m²	159,17€	31,83€	191€	175€	35€	210€
Hall2 Accueil 127m²	121,67€	24,33€	146€	134,17€	26,83€	161€
Salle 1 99m²	95€	19€	114€	104,17€	20,83€	125€
Salle 2 147m²	140,84€	28,16€	169€	155€	31€	186€
Salle 3 196m²	187,50€	37,50€	225€	206,67€	41,33€	248€
Salle 4 212m²	203,34€	40,66€	244€	223,34€	44,66€	268€
Salle 5 295m²	282,50€	56,50€	339€	310,84€	62,16€	373€
Salle 6 359m²	344,17€	68,83€	413€	378,34€	75,66€	454€
Salle 7 423m²	405€	81€	486€	445,84€	89,16€	535€
Salle 8 718m²(Grande Salle)	688,34€	137,66€	826€	757,50€	151,50€	909€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
Options						
Cuisine	166,66 €	33,33 €	200,00 €	166,66 €	33,33 €	200,00 €
sonorisation supplémentaire	130,00 €	26,00 €	156,00 €	130,00 €	26,00 €	156,00 €
Caution salles						
EEGF			1 000,00 €			1 000,00 €

Les prix s'entendent avec obligatoirement la remise en état de l'Espace loué.

Nettoyage à la charge du preneur

Le prix de la location comprend : 1 jour de montage/1 jour de manifestation/1 jour de démontage.

Les journées supplémentaires seront tarifées. (voir grille)

L'accès au WIFI est mis à disposition gratuitement.

La fourniture d'une sono est incluse dans le prix de la location.

Entreprises, Collectivités, Organismes de manifestations privées ou associatives

	Eté (15/04 15/10)			Hiver (16/10 14/04)*+10%		
	HT	TVA 20	TTC	HT	TVA 20	TTC
PRIVATISATION *1,20€/m ² (3000m ²) 1 Week-end	3000€	600€	3600€	3300€	660€	3960€
ESPACE RDC (729 m²) +HALL (221m²)*1,20€/m²	729,17€	145,83€	875€	802,50€	160,50€	963€
Hall RDC (221m²)	220,84€	44,16€	265€	243,34€	48,16€	292€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} ÉTAGE*2,50€/m²						
Salle1 99m²	206,67€	41,33€	248€	227,50€	45,50€	273€
Salle2 147m²	306,67€	61,33€	368€	337,50€	67,50€	405€
Salle3 196m²	408,34€	81,66€	490€	449,17€	143,83€	539€
Salle4 212m²	441,67€	88,33€	530€	485,84€	97,16€	583€
Salle5 295m²	615€	123€	738€	676,67€	135,33€	812€
Salle6 359m²	748,34€	149,66€	898€	823,34€	164,66€	988€
Salle7 423m²	881,67€	176,33€	1058€	970€	194€	1164€
Salle8 718m²(Grande Salle)	1495,84€	299,16€	1795€	1645,84€	329,16€	1975€
Hall1 Accueil(Bar) 166m²	345,84€	69,16€	415€	380,84€	76,16€	457€
Hall2 Accueil 127m²	265€	53€	318€	291,67€	58,33€	350€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
2^{ème} ÉTAGE Complet + HALLS (Hall2 Gratuit)	1841,67€	368,33€	2210€	2026,67€	405,33€	2432€
*Journée Supplémentaire	158,34€	31,66€	190€	174,17€	34,83€	209€
Options						
cuisine	166,66 €	33,33 €	200,00 €	166,66 €	33,33 €	200,00 €
sonorisation standard	130,00 €	26,00 €	156,00 €	130,00	26,00 €	156,00 €
Caution salles						
EEGF			1 000,00 €			1 000,00 €

Les prix s'entendent avec obligatoirement la remise en état de l'Espace loué.

Nettoyage à la charge du preneur

Le prix de la location comprend : 1 jour de montage/1 jour de manifestation/1 jour de démontage.

Les journées supplémentaires seront tarifées (voir grille).

L'accès au WIFI est mis à disposition gratuitement.

La fourniture d'une sono est incluse dans le prix de la location.

RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE

- Participation Résident à Mende repas maternelle et primaire : 2,40 €
- Participation non Résident à Mende repas maternelle : 6,94 €
- Participation non Résident à Mende repas primaire : 7,24 €
- Repas adulte : 7,76 €

ÉTUDES SURVEILLÉES

- 4 € les 4 séances.

ESPACE JEUNESSE

- Droit d'inscription à l'« Accueil Jeunes » 14/17 ans : 1 € pour l'année civile.
- Droit d'inscription aux « Activités Jeunesse » (ALSH) proposées les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires, pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans : 1 € pour l'année civile.

TRANSPORT URBAIN MENDOIS

	Prix de vente du Titre T.T.C.	Ayants droits
Ticket Unité (Durée de validité : 1h30, aller-retour autorisé sur une même ligne)	0,80 €	Tout public de plus de 4 ans
Carnet de 10 Tickets (Durée de validité : 1h30)	5,10 €	Tout public de plus de 4 ans
Abonnement mensuel « Tout Public »	10,20 €	Tout public de plus de 4 ans
Abonnement mensuel social	5,10 €	Voir liste des « Ayants-droit sociaux »
Abonnement mensuel scolaire / Etudiant	5,10 €	Scolaires et étudiants
Abonnement annuel « Tout Public »	102,00 €	Tout public de plus de 4 ans
Abonnement annuel senior	15,30 €	Personnes âgées de plus de 65 ans
Abonnement annuel social	49,70 €	Voir liste des « Ayants-droit sociaux »
Abonnement annuel Scolaire / Étudiant	49,70 €	Scolaires et étudiants
Abonnement annuel scolaire limité	34,50 €	Scolaires, uniquement pour les trajets domicile/établissements scolaires, aux heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires, en période scolaire

Liste des « ayants-droits sociaux »

Les ayants-droits à la tarification sociale sont les bénéficiaires des allocations suivantes :

- Couverture Maladie Universelle Complémentaire (C.M.U.C.) ;
- Couverture Maladie Universelle (C.M.U.) ;
- Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;
- Allocation Spécifique de Solidarité (A.S.S.), attribuée à certaines personnes âgées ;
- Fond Spécial d'Invalidité (F.S.I.) ;
- Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.).

FOURRIERE AUTOMOBILE

FRAIS de fourrière	CATÉGORIES de véhicules	MONTANT (en €)
Immobilisation matérielle	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	7,60
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	7,60
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	7,60
	Voitures particulières	7,60
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Opérations préalables	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	22,90
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	22,90
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	22,90
	Voitures particulières	15,20
	Autres véhicules immatriculés	7,60
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	7,60
Enlèvement	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	274,40
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	213,40
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	122,00
	Voitures particulières	120,18
	Autres véhicules immatriculés	45,70
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	45,70
Garde journalière	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	9,20
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	9,20
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	9,20
	Voitures particulières	6,36
	Autres véhicules immatriculés	3,00
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	3,00
Expertise	Véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t	91,50
	Véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t	91,50
	Véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t	91,50
	Voitures particulières	61,00
	Autres véhicules immatriculés	30,50
	Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	30,50

Article 2 :

Toutes dispositions antérieures non supprimées par le présent arrêté restent en vigueur.

Le Comité des Fêtes de la Ville bénéficiera de la gratuité des locations de salles et du prêt de matériel.

Article 3 :

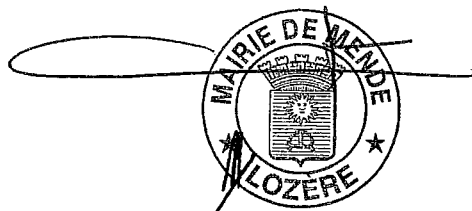
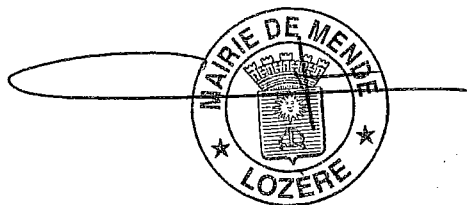
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **24 DEC. 2020**

Fait à Mende, le **24 DEC. 2020**

Le Maire de Mende,
Laurent SUAU.

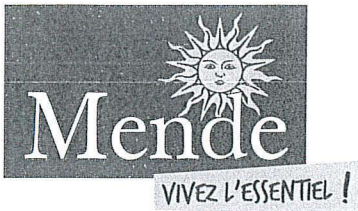
Le Maire de Mende,
Laurent SUAU.



Télétransmis à la Préfecture

Le : **24 DEC. 2020**

Accusé de réception du : **24 DEC. 2020**



ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE DE MENDE

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU les besoins en services d'assurances de la Ville de Mende,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de prestations de services pour les besoins ci-dessus exposés,

VU la décomposition dudit marché en 6 lots, à savoir :

- Lot 1 : dommages aux biens
- Lot 2 : responsabilités civiles
- Lot 3 : flotte automobile
- Lot 4: protection juridique
- Lot 5 : assurances du personnel
- Lot 6 : tous risques expositions

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché à passer avec l'entreprise GROUPAMA d'OC demeurant 13 Boulevard de la République - 12 000 RODEZ, pour un montant annuel de 21 759,85 € HT soit **23 630,88 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 1.

Article 2 :

Est approuvé le marché à passer avec l'entreprise GROUPAMA d'OC demeurant 13 Boulevard de la République - 12 000 RODEZ, pour un montant annuel de 5 688,84 € HT soit **6 126,45 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 2.

Article 3 :

Est approuvé le marché à passer avec l'entreprise GROUPAMA d'OC demeurant 13 Boulevard de la République - 12 000 RODEZ, pour un montant annuel de 20 467,00 € HT soit **24 047,00 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 3.

Article 4 :

Est approuvé le marché à passer avec le Groupement d'entreprises SARL CRIS / SMACL Assurances demeurant Résidence les Carmes – 10 boulevard Théophile Roussel - 48 000 MENDE, pour un montant annuel de 1 565,60 € HT soit **1 760,50 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 4.

Article 5 :

Est approuvé le marché à passer avec le Groupement d'entreprises GRAS SAVOYE MEDITERRANEE / AXA France Vie demeurant Future Building I – 1280 Avenue des Platanes - 34 970 LATTES, pour un montant annuel de **11 466,00 €**, correspondant aux prestations du lot n° 5.

Article 6 :

Est approuvé le marché à passer avec le Groupement d'entreprises SARRE ET MOSELLE / HISCOX demeurant 17 avenue Poincaré - 57 400 SARREBOURG, pour un montant annuel de 1 783,49 € HT soit **1 944,00 € TTC**, correspondant aux prestations du lot n° 6.

Article 6 :

La dépense d'un montant prévisionnel annuel de 62 730,78 € HT soit **68 974,83€ TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

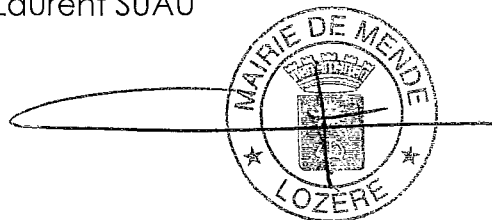
Article 7 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 28 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

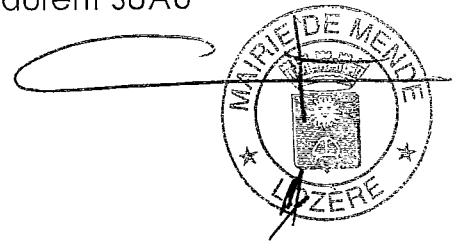
Laurent SUAU



Fait à Mende, le 28 DEC. 2020

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : 28 DEC. 2020

Accusé de réception du : 28 DEC. 2020



ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MENDE »

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Codé Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU les besoins en prestations de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Mende,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de prestations intellectuelles pour les besoins ci-dessus exposés,

VU les crédits inscrits au budget communal,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2020,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché à passer avec le groupement d'entreprises BONNET ET TEISSIER / IGETEC / SARL AGNA / SARL IB2M / AUBAINE demeurant 8 Rue Wunsiedel - 48 000 MENDE, pour un taux de rémunération de 12,65 % (montant estimatif de 468 050,00 € HT, soit **561 660,00 € TTC**).

Article 2 :

La dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 07 JAN 2021

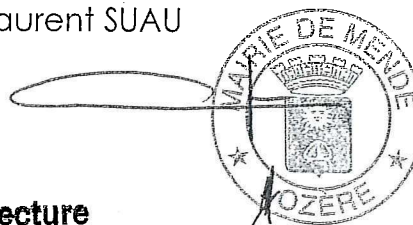
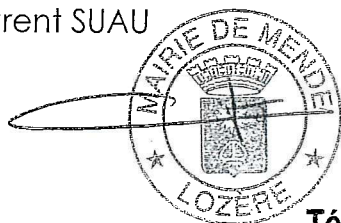
Fait à Mende, le 07 JAN 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

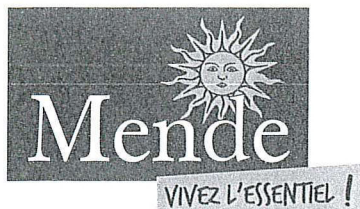
Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : - 7 JAN. 2021



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN
AVENANT AU MARCHE SUBSEQUENT
« INTERVENTION CONSERVATION-RESTAURATION
/ SAUVEGARDE DU MOBILIER PROTEGE DE LA
CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU l'accord-cadre de « Prestations de conservation et de restauration des œuvres patrimoniales de la Ville de Mende »,

VU la décomposition dudit marché en 10 lots, à savoir :

- Lot 1 : Peinture (Huile sur toile),
- Lot 2 : Bois peint polychrome (statuaire),
- Lot 3 : Céramique,
- Lot 4 : Œuvre sur papier,
- Lot 5 : Encadrement – Menuiserie / Ebénisterie d'art,
- Lot 6 : Ossement,
- Lot 7 : Textile,
- Lot 8 : Photographie,
- Lot 9 : Métal,
- Lot 10 : Lapidaire,

VU le marché subséquent « Intervention conservation-restauration / sauvegarde du mobilier protégé de la Chapelle des pénitents Blancs » notifié le 24 avril 2020 sur le lot n° 2,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché subséquent ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec le groupement d'entreprises Elodie BEAUBIER / Marie COURSEAUX demeurant Chemin de Bourimont – 03360 SAINT BONNET TRONCAIS, sur le marché subséquent MS03 du lot n° 2.

Article 2 :

La dépense d'un montant prévisionnel de 2 000,00 € HT soit **2 400,00 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.



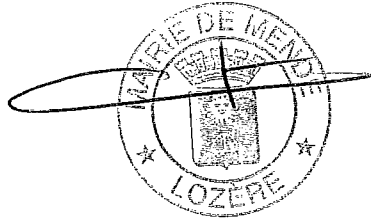
Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 08 JAN 2021

Le Maire de Mende,

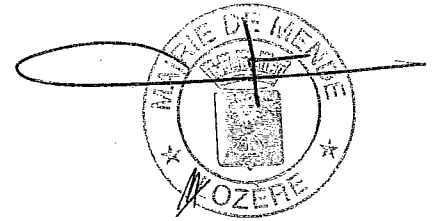
Laurent SUAU



Fait à Mende, le 08 JAN 2021

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : - 8 JAN. 2021

Accusé de réception du - 8 JAN. 2021



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ
SUBSEQUENT « RESTAURATION DE 3 PEINTURES
POUR EXPOSITION PERMANENTE AU MUSEE DU
GEVAUDAN »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet de réouverture du Musée du Gévaudan,

VU l'accord-cadre de prestations de conservation et de restauration des œuvres patrimoniales de la Ville de Mende, notifié le 14 février 2018 pour le lot n° 1 – Peinture (Huile sur toile),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché subséquent pour les besoins ci-dessus exposés,

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché subséquent à passer sur le lot n° 1 avec le groupement d'entreprises Atelier ARTS PRESERVATION Violaine BRARD / Claire IMBOURG demeurant 30 Rue Docteur GROS – 13 300 SALON DE PROVENCE, pour un montant de 21 750,00 € HT, soit **26 100,00 € TTC**.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **19 JAN. 2021**

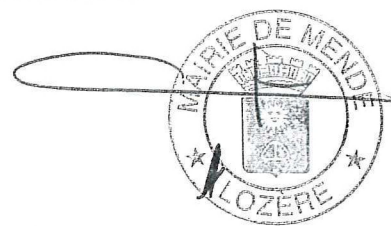
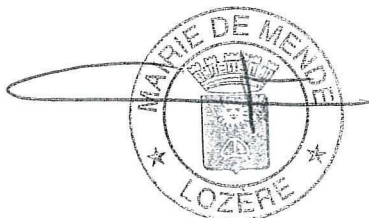
Fait à Mende, le **19 JAN. 2021**

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU





ARRETE AUTORISANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION OCCITANIE ET DE L'ETAT POUR LE PROJET DE CREATION DU CAMPUS LOZERE CONNECTE (CLoC)

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération n° 18530 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet de création du Campus LOzère Connecté (CLoC),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de solliciter l'attribution de financements pour concrétiser l'opération ci-dessus exposée,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région Occitanie pour un montant de 49 820,00 € représentant 47,54 % du coût total HT de l'opération (partie investissement).

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT – Partie investissement	Subvention Etat – PIA	Subvention Région Occitanie	Part communale
104 800,00 €	23 540,00 €	49 820,00 €	31 440,00 €

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **28 JAN. 2021**

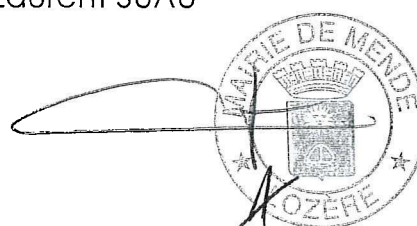
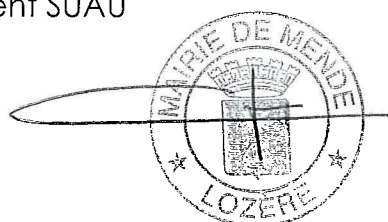
Fait à Mende, le **28 JAN. 2021**

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU





Nous, Maire de la Commune de MENDE

Secrétariat Général

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au maire,
- Considérant qu'il convient de procéder à la signature d'un contrat de location avec le Comité des Fêtes

ARRETONS

Article 1er :

Est approuvé le contrat de mise à disposition d'un bâtiment et des hangars ainsi qu'un terrain d'assiette de la parcelle d'une surface au sol de 2320 m² représentés par Monsieur Yves PLANCHON, agissant en qualité de Président du Comité des Fêtes, 33 avenue des Gorges du Tarn – 48 000 MENDE.

Article 2 :

Le bien est décomposé de la façon suivante :

- Un bâtiment, d'une superficie totale d'environ 366 m² composé comme suit :
 - En rez de chaussée : un local à usage de bureaux, salle de réunions avec toilettes,
 - A l'étage : un local de rangement et une doucheCet établissement recevant du public est classé en 5ème catégorie et donc sans locaux à sommeil.
- Des hangars attenants destinés au stockage de matériels divers utilisés exclusivement par le comité des fêtes de la Ville de Mende
- Le terrain d'assiette de la parcelle d'une surface au sol de 2320 m² cadastrée BD605, sis 33 avenue des Gorges du Tarn à MENDE.

Article 3 :

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Cette gratuité porte sur le loyer. Le locataire devra par contre s'acquitter de toutes les charges qui lui incombent.

Article 4 :

La présente convention est conclue pour une période commençant à compter du 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2024.

Les droits et obligations des parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions du code civil et aux usages locaux pour toutes les hypothèses qui ne sont pas envisagées par le présent contrat.

Publié le - 8 FEV. 2021

Le Maire

Laurent SUAU.

Mende, le - 8 FEV. 2021

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU.



Télétransmis à la Préfecture

Le : - 8 FEV. 2021

Accusé de réception du : - 8 FEV. 2021